

## ARRÊTÉ N° 03220200316614

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41.

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers,

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 1 déclaration

#### Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressé à Madame la Préfète du Gers.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à AUCH le 16 mars 2020

Monsieur Didier DUPRONT  
Président

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif	Temps de travail	Collectivité	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V03220031102001	Attaché	Directeur général de collectivité ou d'établissement public (h/f) <a href="#">Plus de détail</a>	Fin de contrat sur emploi permanent	35h00	SETA 32240 ESTANG	16/03/2020	01/06/2020